

PARCS NATIONAUX DE FRANCE

**Conseil d'administration
Séance du 14 novembre 2016**

Délibération n°2016 - 15 / CA

**Adoption de la stratégie inter-parcs pour l'éducation à l'environnement
et au développement durable dans les parcs nationaux
à l'objectif de 2020**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- Adopte le projet de stratégie inter-parcs nationaux français pour l'éducation à l'environnement et au développement durable dans les parcs nationaux à l'objectif de 2020.

Fait à Paris, le 14 novembre 2016

Le président
du Conseil d'administration,

Ferdy LOUISY



Le directeur
de Parcs nationaux de France,

Michel SOMMIER





Parcs nationaux
de France

Les parcs nationaux acteurs et territoires au service de l'éducation à l'environnement

**Stratégie inter-parcs pour l'éducation à l'environnement
et au développement durable dans les parcs nationaux
à l'objectif de 2020**

votée lors du CA de PNF le 14 novembre 2016

« L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) favorise l'apprentissage à l'esprit critique, basé sur la découverte, la compréhension et l'action. Elle s'attache de manière transversale aux dimensions environnementales, sociales, culturelles et économiques de notre société. Dans les parcs nationaux, elle s'appuie sur le caractère des territoires aux patrimoines naturels, culturels et paysagers exceptionnels et préservés et sur des valeurs de partage et d'engagement. Elle est animée par des équipes pluri-disciplinaires et fortement expérimentées qui travaillent avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs. Elle œuvre pour que nous devenions tous des citoyens responsables et solidaires, acteurs de nos territoires, conscients des équilibres et des enjeux nationaux et planétaires. »
(Définition Parcs nationaux de France 27/01/2016)

Contexte

De l'animation nature à l'éducation à l'environnement dans les PN'x .

La loi du 22 juillet 1960 relative à la création des parcs nationaux pose les bases de leur mission d'accueil, d'animation et d'éducation.

Le concept « d'éducation à l'environnement et au développement durable » apparaît pour la première fois en 1992, lors du « Sommet de la Terre » à Rio.

Ainsi, depuis leur création, les Parcs nationaux concourent à l'éducation du public à l'environnement et au développement durable, à la connaissance et au respect de la nature ; ils participent à des programmes de formation, d'accueil, d'animation et de

sensibilisation du public dans ces domaines et tout particulièrement auprès des scolaires.

Cette mission a été renforcée par la loi du 14 avril 2006 qui a réformé la gouvernance des parcs nationaux. L'Education à l'Environnement et au Développement Durable est aujourd'hui bien présente dans les chartes de tous les Parcs nationaux de France.

La loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages prévoit que l'Agence française pour la biodiversité assurera notamment les missions de :

« - participation et appui aux actions de formation, notamment dans le cadre de l'éducation nationale,

- communication, information et sensibilisation du public,

- accompagnement de la mobilisation citoyenne et du développement du bénévolat. »

Le CONSTAT aujourd'hui est que :

- Les questions environnementales montent en puissance et deviennent omniprésentes (réchauffement climatique, gestions des ressources, gestions des déchets), tandis que les initiatives citoyennes se développent.
- La mission d'EEDD est présente dans chacun des parcs nationaux selon des organisations qui leurs sont propres, héritées de contextes variés.
- Malgré l'expérience capitalisée dans les PN'x depuis de nombreuses années, il y a très peu de mutualisation de moyens et de ressources et trop peu d'échange d'expérience en EEDD entre les PN'x.
- Face à des contextes territoriaux d'adhésion aux Chartes souvent complexes, l'EEDD est un outil important et non polémique pour dialoguer avec les habitants et les usagers et construire un partenariat avec les acteurs locaux. Si cet outil est partagé entre les PN'x, la cohérence du message en sera plus forte et plus percutante au niveau du territoire.

Pour mémoire : la pédagogie et la sensibilisation à l'environnement des jeunes font partie des domaines d'exception sur lesquels les PN'x peuvent intervenir même en cas de non adhésion des communes (Délibération du CA de PNF n°2013-13/ CA)

- La légitimité des PN'x est reconnue dans ce domaine par l'ensemble des acteurs locaux, avec un nombre de sollicitations élevé.

En partant de ce contexte, **LES ENJEUX pour les PN'x sont de :**

- faire des PN'x des outils d'éducation au service des territoires, pour favoriser l'appropriation et la participation citoyenne, en valorisant la connaissance fine de ces territoires (histoire naturelle et histoire humaine) et les techniques de médiation développées (approche interprétative, outils pédagogiques, ...),
- intégrer les nouveaux défis et adapter les pratiques de médiation en conséquence : enjeux de développement durable (modes de transport, gestion des ressources et de l'énergie, etc.) et d'interface avec l'espace environnant.

Les axes stratégiques

Axe A - Développer une culture inter-parcs de l'EEDD

- **Définir les valeurs**
Les valeurs des Parcs nationaux constituent une philosophie et une éthique fondatrices de l'action des établissements qui sous-tendent leurs missions (préservation des patrimoines naturels et culturels, développement et transmission des connaissances, accompagnement des acteurs du territoire, sensibilisation des publics) :
 - 1- **exemplarité**, cohérence, sobriété
 - 2- **partage**, savoir-être, savoir-faire, transmission, patrimoine commun, connaissance pour tous, médiation,
 - 3 - **solidarité écologique** : liens, interdépendance, responsabilité, respect, engagement
 - 4 - **créativité**, inventivité, solutions innovantes
 - 5 - **plaisir**, passion, faire aimer
- **Mutualiser, partager et capitaliser les ressources, les outils et les savoir-faire entre PN'x**
 - identifier les ressources partageables et les mettre en commun (GED ou autre),
 - organiser des journées techniques d'échanges (retour d'expérience), bonnes pratiques,
 - s'accorder sur des méthodes d'évaluations.
- **Renforcer et améliorer les compétences des agents et des acteurs éducatifs et les valoriser**
 - construire avec l'ATEN des formations inter-parcs,
 - mutualiser les formations déjà existantes,
 - développer des formations de formateurs.
- **Faire vivre le réseau inter parcs**
 - mettre en place un espace de travail commun, pages web EEDD /PNF et GED,
 - assurer l'animation grâce à PNF (puis AFB),
 - se réunir/ se rencontrer dans les PN'x,
 - rechercher des financements sur des actions communes,
 - mettre en oeuvre des projets éducatifs inter-parcs.

Axe B - Faire des Parcs nationaux des acteurs-clés de l'EEDD

- **Renforcer les PN'x en tant que ressources et outils d'éducation au service des territoires :**
 - faire connaître l'action des PN'x en matière d'EEDD,
 - positionner les PN'x comme centre de ressources,
 - formaliser des partenariats (conventions) avec le MEEM, le ministère de l'Education nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche et l'enseignement agricole/DGER du ministère de l'agriculture,

- contribuer à la co-construction de l'EEDD dans l'AFB,
 - s'impliquer dans des actions grand public (université populaire, assise nationale de l'EEDD....)
 - renforcer et valoriser les partenariats avec les réseaux associatifs de l'EEDD
 - participer à l'animation des réseaux locaux des acteurs de l'EEDD et de la Culture Scientifique et Technique.
- **Favoriser l'implication des publics**
 - favoriser la participation citoyenne (faire des citoyens des acteurs de la connaissance et de la préservation des parcs nationaux),
 - s'impliquer dans des actions grand public (université populaire, assise nationale de l'EEDD....)
 - impliquer les élus avec le développement des démarches « Atlas de la biodiversité communale » et la participation des communes aux opérations « nuits sans lumière », « villes et villages étoilés », « villages sans pesticide »...
 - associer les groupes de professionnels liés aux activités des territoires: pêcheurs, agriculteurs, restaurateurs, associations sportives, les accompagnateurs, les chasseurs...
 - agir pour le grand public : événements, animations,...
 - **Développer les approches innovantes et expérimentales dans les domaines scientifiques et artistiques** (partenariats avec le ministère de la culture et de la communication et les professionnels de la création, ...)
 - **Développer le partage d'expérience avec d'autres réseaux d'espaces ou de sites protégés** (PNR, AAMP, RNF, Alparc, Medpan, Grands sites de France, Association des Biens français du patrimoine mondial,...).